



Commission économique pour l'Europe

Comité directeur des capacités
et des normes commerciales

**Groupe de travail des normes
de qualité des produits agricoles**

**Section spécialisée de la normalisation
des plants de pomme de terre**

Cinquante et unième session

Genève, 26-28 mars 2024

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté***I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Questions intéressant la Section spécialisée examinées récemment :
 - a) Par l'ONU et la Commission économique pour l'Europe et ses organes subsidiaires ;
 - b) Par d'autres organisations.
3. Rapport de la réunion du Rapporteur de 2023.
4. Révision de la norme pour les plants de pomme de terre.
5. Guide sur la production de minitubercules.
6. Élaboration d'un document de position sur le transfert des herbicides.
7. Révision du document de position sur la vigueur des plants de pomme de terre.
8. Semences véritables de pomme de terre et plantules.
9. Maladies et problèmes nouveaux ou émergents.
10. Taille de l'échantillon et interprétation des diagnostics utilisés pour étayer la certification.

* Les représentantes et représentants participant à la réunion sont priés de s'inscrire en ligne dans les meilleurs délais en utilisant le lien fourni à l'adresse <https://unece.org/info/Trade/WP.7-Meetings/events/ge6-51st-2024>. En cas de difficultés lors de l'inscription, prendre contact avec le secrétariat par courrier électronique (roksolana.shelest@un.org). Les documents relatifs à la réunion seront disponibles en ligne à l'adresse <https://unece.org/info/Trade/WP.7-Meetings/events/ge6-51st-2024>.



11. Effets des changements climatiques sur la production de plants de pomme de terre.
12. Renforcement des capacités :
 - a) Série de webinaires sur les plants de pomme de terre ;
 - b) Partage d'informations sur le renforcement des capacités et l'utilisation des normes ;
 - c) Plateforme et site Web de partage de documents.
13. Méthodes de travail du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles et de ses sections spécialisées.
14. Travaux futurs.
15. Questions diverses.
16. Élection des membres du Bureau.
17. Adoption du rapport.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

La Section spécialisée adoptera l'ordre du jour.

Document(s) : Ordre du jour provisoire annoté (ECE/CTCS/WP.7/GE.6/2024/1)

2. Questions intéressant la Section spécialisée examinées récemment :

a) Par l'ONU et la Commission économique pour l'Europe et ses organes subsidiaires

Le secrétariat présentera les questions examinées récemment dans le cadre des travaux de l'ONU, de la Commission économique pour l'Europe (CEE), du Comité directeur des capacités et des normes commerciales et du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7) qui ont une incidence sur les travaux de la Section spécialisée.

Document(s) : Rapport du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles sur sa soixante-dix-huitième session (ECE/CTCS/WP.7/2023/2)

b) Par d'autres organisations

Les représentants d'autres organisations et les délégations des pays informeront la Section spécialisée des activités de leurs mandants qui présentent un intérêt pour ses travaux.

3. Rapport de la réunion du Rapporteur de 2023

La Section spécialisée a tenu une réunion du Rapporteur (c'est-à-dire une réunion spéciale de la Section spécialisée) du 10 au 12 octobre 2023 à Brest (France), accueillie par la SEMAE, « l'interprofession des semences et plants ». Cette réunion s'est tenue en présentiel, mais il était possible de participer en ligne à l'examen du point de l'ordre du jour consacré aux propositions de modification de la norme pour les plants de pomme de terre. La Présidente rendra compte des délibérations et des conclusions de la réunion du Rapporteur.

Document(s) : Summary report of the rapporteur's meeting in Brest, France, 10–12 October 2023 (ECE/CTCS/WP.7/GE.6/2024/INF.1)

4. Révision de la norme pour les plants de pomme de terre

À sa session de 2022, la Section spécialisée avait décidé de procéder à un examen complet de la norme CEE-ONU S-1 concernant la commercialisation et le contrôle de la qualité commerciale des plants de pomme de terre. En 2022 et 2023, le groupe de travail du Rapporteur (composé de représentants de l'Allemagne, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande (Rapporteur), de la France, des Pays-Bas (Royaume des), du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Australian Seed Potato Industry Certification Authority, d'Euroseeds et du Potato Certification Service (Afrique du Sud)) a tenu sept réunions d'une demi-journée en ligne, avec l'aide du secrétariat, afin de réviser la norme. La dernière de ces réunions s'est tenue le 13 décembre 2023. Les propositions de modification de la norme ont également été examinées au cours de la réunion du Rapporteur tenue à Brest (France) en octobre 2023.

Le document élaboré pour la session de 2024 contient des propositions de modification de la norme CEE-ONU pour les plants de pomme de terre, établies sur la base des propositions formulées par le groupe de travail du Rapporteur le 13 décembre 2023. La Section spécialisée est invitée à examiner les modifications proposées et à faire des suggestions supplémentaires au groupe de travail du Rapporteur.

Document(s) : Propositions de modification de la norme pour les plants de pomme de terre (ECE/CTCS/WP.7/GE.6/2024/3)
Proposals for revisions to the Standard for Seed Potatoes – comparison with 2021 version (ECE/CTCS/WP.7/GE.6/2024/INF.2)

5. Guide sur la production de minitubercules

À sa session de 2023, la Section spécialisée a examiné le projet de guide sur la production de minitubercules dont la version quasi définitive avait été établie en 2022 par le groupe de travail du Rapporteur composé de l'Allemagne, de la France, des Pays-Bas (Royaume des), du Royaume-Uni, de l'Australian Seed Potato Industry Certification Authority (Rapporteur), d'Euroseeds, du Potato Certification Service (Afrique du Sud) et de Potatoes New Zealand. Elle a formulé des observations sur les plantules et le matériel de micropropagation et demandé au groupe de travail du Rapporteur de fournir des informations en retour à ce sujet. Elle a en outre invité les délégations à envoyer des photos relatives à la production de minitubercules.

La Section spécialisée sera informée de l'état d'avancement du guide sur la production de minitubercules et examinera le calendrier des travaux visant à en établir la version définitive.

6. Élaboration d'un document de position sur le transfert des herbicides

À sa session de 2022, la Section spécialisée avait examiné la question du transfert des herbicides et décidé qu'il convenait d'élaborer un document de position avant de déterminer s'il fallait inclure une disposition sur cette question dans la norme. À sa session de 2023, elle a décidé de reporter à sa session de 2024 l'examen du projet de document de position.

La Section spécialisée est invitée à examiner le projet de document de position sur le transfert des herbicides.

Document(s) : Projet de document de position sur le transfert des herbicides (ECE/CTCS/WP.7/GE.6/2024/4)

7. Révision du document de position sur la vigueur des plants de pomme de terre

À sa session de 2023, la Section spécialisée a examiné ses documents de position existants et décidé d'apporter des modifications à plusieurs d'entre eux. S'agissant du document de position sur la vigueur des plants de pomme de terre, après un débat sur son utilité, elle a estimé qu'il restait pertinent dans certains domaines et qu'il faudrait effectuer des recherches supplémentaires pour pouvoir l'actualiser de manière appropriée. Compte tenu des contraintes de temps, elle a décidé d'inclure dans sa liste de travaux futurs la révision de ce document de position. Toutefois, elle n'a pas désigné de groupe de travail du Rapporteur chargé de procéder à la révision de ce document.

La Section spécialisée est invitée à envisager la création d'un groupe de travail du Rapporteur chargé d'examiner le document de position sur la vigueur des plants de pomme de terre. Les délégations sont invitées à se porter volontaires pour en faire partie.

Document(s) : Document de position sur la vigueur des plants de pomme de terre
(ECE/CTCS/WP.7/GE.6/2024/5)

Vigueur des plants de pomme de terre – contribution du Potato
Certification Service d'Afrique du Sud
(ECE/CTCS/WP.7/GE.6/2024/6)

8. Semences véritables de pomme de terre et plantules

À sa session de 2023, la Section spécialisée a entendu un exposé d'un expert sur les semences véritables de pomme de terre et procédé à un échange de données d'expérience sur ce type de semences et les plants de pomme de terre en pot. Elle a décidé de maintenir dans sa liste de travaux futurs la question des semences véritables de pomme de terre.

Une table ronde sur les plantules de pomme de terre a eu lieu dans le cadre de la réunion du Rapporteur tenue à Brest (France) en octobre 2023. Les participants ont décidé de poursuivre les débats à ce sujet à la session de 2024 de la Section spécialisée.

Il sera rendu compte à la Section spécialisée des délibérations de la table ronde tenue à Brest en octobre 2023. La Section spécialisée est invitée à réfléchir aux travaux qu'elle pourra mener concernant les semences véritables de pomme de terre et les plantules.

9. Maladies et problèmes nouveaux ou émergents

À sa session de 2023, la Section spécialisée a décidé de continuer à échanger des informations sur les maladies et problèmes nouveaux et émergents tels que le virus du mop-top, le dépistage des virus sur les tubercules dormants, le viroïde de la maladie des tubercules en fuseau et d'autres maladies des Solanacées, la galle verruqueuse de la pomme de terre, la bactérie *Liberibacter*, le virus de l'enroulement de la pomme de terre et les insecticides.

Les délégations sont invitées à communiquer des renseignements actualisés et à échanger des informations sur ces questions.

10. Taille de l'échantillon et interprétation des diagnostics utilisés pour étayer la certification

À sa session de 2023, la Section spécialisée a examiné les résultats de l'enquête sur la taille des lots et des échantillons de plants de pomme de terre. Elle a conclu qu'il conviendrait d'utiliser les résultats de cette enquête lors de la révision des paragraphes concernés de la norme. Elle a décidé d'inclure dans sa liste de travaux futurs les questions liées à la taille de l'échantillon et à l'interprétation des diagnostics utilisés pour étayer la certification.

La Section spécialisée est invitée à réfléchir aux travaux qu'elle pourrait mener à ce sujet.

11. Effets des changements climatiques sur la production de plants de pomme de terre

À sa session de 2023, la Section spécialisée a décidé d'examiner les effets des changements climatiques sur la production de plants de pomme de terre. Un expert a fait un exposé sur ce sujet à la réunion du Rapporteur tenue à Brest (France) en octobre 2023.

La Section spécialisée est invitée à examiner les effets des changements climatiques sur la production de plants de pomme de terre et à envisager la création d'un groupe de travail du Rapporteur chargé de cette question. Les délégations sont invitées à se porter volontaires pour en faire partie.

12. Renforcement des capacités

a) Série de webinaires sur les plants de pomme de terre

À sa session de 2023, la Section spécialisée a examiné des propositions relatives à une série de webinaires en ligne établies par un groupe de travail du Rapporteur composé des représentants de l'Australie (Rapporteur), des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, des Pays-Bas (Royaume des) et du Royaume-Uni. Les premières propositions portaient sur des webinaires consacrés à la norme CEE-ONU pour les plants de pomme de terre, aux dégâts causés par les herbicides, à la jambe noire, à la bactérie *Liberibacter* (chips zébrée), au virus Y de la pomme de terre (tubercules dormants) et au virus du mop-top de la pomme de terre. Le groupe de travail du Rapporteur a proposé de collaborer avec le Congrès mondial de la pomme de terre à l'élaboration et à l'organisation de cette série de webinaires. En 2023, le Bureau de la Section spécialisée a contacté cette organisation en vue d'une éventuelle collaboration. Le Congrès mondial de la pomme de terre a accepté d'organiser une séance sur la norme CEE-ONU pour les plants de pomme de terre, qui pourrait être suivie par d'autres webinaires conjoints. Cependant, aucun webinaire n'a été organisé en 2023.

La Section spécialisée est invitée à étudier la possibilité d'organiser des webinaires et à examiner d'autres propositions ayant trait au renforcement des capacités.

b) Partage d'informations sur le renforcement des capacités et l'utilisation des normes

Les délégations sont invitées à échanger des informations sur les activités en cours ou prévues en matière de renforcement des capacités.

c) Plateforme et site Web de partage de documents

À la session de 2023 de la Section spécialisée, le secrétariat a présenté différentes options concernant des plateformes de collaboration et de partage de documents hébergées par le secrétariat. La Section spécialisée a examiné les questions liées à l'utilisation prévue de la plateforme, et a notamment proposé qu'elle soit utilisée pour travailler en collaboration à l'examen de la norme pour les plants de pomme de terre et des documents s'y rapportant, pour élaborer des exposés conjoints et pour conserver des photos.

Le secrétariat fera le point sur les options concernant les plateformes de partage de documents, ainsi que sur les modifications à apporter au site Web.

13. Méthodes de travail du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles et de ses sections spécialisées

À sa session de 2022, le Groupe de travail avait décidé de créer un groupe de travail à composition non limitée chargé de revoir son mandat et ses méthodes de travail. À sa session de 2023, il a approuvé les modifications de son mandat, qui seront soumises à l'approbation du Comité directeur des capacités et des normes commerciales à sa réunion de

juin 2024. Il a décidé de poursuivre l'examen de ses méthodes de travail et de solliciter l'avis de ses sections spécialisées dans le cadre de ce processus.

Le secrétariat fera le point sur l'avancement des travaux du groupe de travail à composition non limitée concernant les modifications des méthodes de travail du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles. La Section spécialisée est invitée à examiner les modifications proposées et à faire des suggestions supplémentaires.

Document(s) : Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles : méthodes de travail

Méthodes de travail révisées du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (ECE/CTCS/WP.7/2023/4)

Revised Working Procedures for the Working Party on Agricultural Quality Standards – comparison to the 2018 version (ECE/CTCS/WP.7/2023/INF.2)

14. Travaux futurs

La Section spécialisée débatera de ses travaux futurs.

15. Questions diverses

Toute autre question présentant un intérêt pour les travaux de la Section spécialisée peut être examinée au titre de ce point de l'ordre du jour.

16. Élection des membres du Bureau

La Section spécialisée élira un(e) président(e) et un(e) ou plusieurs vice-président(e)s pour un mandat d'un an.

17. Adoption du rapport

La Section spécialisée adoptera le rapport de la session.

Document(s) : Rapport de la Section spécialisée de la normalisation des plants de pomme de terre sur les travaux de sa cinquante et unième session (ECE/CTCS/WP.7/GE.6/2024/2)

III. Calendrier provisoire

<i>Jour</i>	<i>Horaire</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
Mardi 26 mars	10 heures-13 heures	Points 1 à 4
	15 heures-18 heures	Points 5 à 7
Mercredi 27 mars	10 heures-13 heures	Points 8 à 11
	15 heures-18 heures	Points 12 à 16
Jeudi 28 mars	10 heures-13 heures	Point 17